



MAIRIE D'ORNEX
Département de l'Ain
République Française

DEC 2026 05 22 013

DÉCISION DU MAIRE **PRISE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Remise en état des sols et des murs de quatre appartements de la gendarmerie

Monsieur le Maire de la commune d'Ornex,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération D2026 03 20 021 du 20 mars 2026 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

VU le code de la commande publique ;

VU le Budget Primitif 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de problèmes de fuites consécutifs à des malfaçons, une déclaration de dommage-ouvrage a été ouverte ;

CONSIDÉRANT qu'une expertise a été diligentée dans le cadre de ce dossier afin d'évaluer les désordres et de chiffrer les travaux nécessaires à la remise en état ;

CONSIDÉRANT que deux entreprises ont présenté une offre à la suite de cette expertise ;

CONSIDÉRANT que l'offre de la société AZ HABITAT est la moins-disante et qu'elle a été retenue comme base de remboursement dans le cadre du dossier suivi avec l'assureur ;

VU les devis ci-après :

	Prix HT	Prix TTC
AZ HABITAT	25 802,62 €	28 382,88 €
PIERRES SERVICES	30 135,00 €	33 148,50 €

DÉCIDE

DE RETENIR l'offre de la société AZ Habitat pour un montant de 25 802,62 € HT, soit 28 382,88 € TTC, correspondant à la remise en état des sols et des murs de quatre appartements de la gendarmerie..

Fait à Ornex, le 22 mai 2026

Le Maire
Olivier GUICHARD

Affiché et exécutoire le : 26 mai 2026

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et il sera procédé à son affichage.

La présente décision est transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Gex
- Monsieur le receveur de la collectivité chargée, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision